E/CN.5/2004/3 **Nations Unies**



Conseil économique et social

Distr. générale 15 décembre 2003 Français Original: anglais

Commission du développement social

Quarante-deuxième session 4-13 février 2004 Point 3 g) i) de l'ordre du jour provisoire* Suivi du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation des groupes sociaux; dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Par sa résolution 2003/10 en date du 21 juillet 2003, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution intitulé « Préparation de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 ». Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale prie entre autres le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquanteneuvième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil, sur les derniers préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux. Sur la base de ce projet de résolution, le Secrétariat a établi une note verbale, en date du 8 mai 2003, qui a été adressée à tous les États Membres.

À sa cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a modifié le projet de résolution proposé par le Conseil économique et social et a adopté la résolution 58/15, dans laquelle elle priait notamment le Secrétaire général de présenter un rapport intérimaire à la Commission de développement social sur la préparation et la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille à tous les

03-63198 (F) 181203 181203

^{*} E/CN.5/2004/1.

niveaux. Le présent document fait suite à cette demande de l'Assemblée et, en tant que rapport intérimaire, il donne un bref aperçu des points saillants des préparatifs de l'anniversaire, en se fondant sur les réponses reçues à la note verbale** et fait aussi des recommandations sur les mesures de suivi. Il n'est pas possible dans les limites du présent rapport de décrire la vaste gamme d'activités entreprises, au niveau national notamment. Un complément d'information, sous forme d'un document de travail, sera mis à la disposition de la Commission du développement social ainsi qu'à l'Assemblée générale, à sa cinquante-neuvième session.

Les préparatifs de la célébration du dixième anniversaire ont été l'occasion d'une intense collaboration entre des administrateurs et des planificateurs du secteur public, des membres d'organismes familiaux et de groupes communautaires ainsi que d'autres protagonistes en vue d'améliorer les politiques concernant la famille, en s'efforçant de sensibiliser le public à la situation des familles, de recenser les problèmes, d'arrêter les priorités, de déterminer les ressources disponibles, de formuler des politiques, de mettre en oeuvre des programmes et d'évaluer les résultats. Les progrès accomplis ont été notés. De nombreux gouvernements ont formulé des politiques sensibles à la famille et ont renforcé leurs capacités nationales de mise en oeuvre. Les pays reconnaissent de plus en plus que la famille est à la fois objet et sujet des politiques sociales et nombreux sont ceux qui ont mis en place des mécanismes consacrés exclusivement à la famille – politiques et recherches – ou ont renforcé ceux qui existaient déjà. Les principales questions prioritaires ont été recensées.

De façon générale, les plans et programmes nationaux pour la célébration de ce dixième anniversaire comprennent: i) un volet recherche: études spécifiques, enquêtes, rapports nationaux, publications spécialisées, réunions d'experts, financement de ces activités et affinement des données des statistiques officielles; ii) un volet législatif : examen des dispositions législatives en vigueur, réformes de ces dispositions ou promulgation de nouvelles lois relatives à la famille; sensibilisation du public à ces dispositions; et débats parlementaires et autres à ce sujet; iii) un volet politique : examen et amélioration des politiques en vigueur, dispositifs de renforcement de la collaboration intersectorielle, identification des lacunes politiques et adoption de nouvelles dispositions pour y remédier; iv) des services d'appui aux initiatives locales concernant la famille; v) des mesures ciblant certains sous-groupes de familles; vi) un volet secteur privé : mobilisation des ressources et publicité; et vii) les composantes promotion et célébration de la Journée internationale de la famille: affiches, publications et supports d'information, manifestations médiatiques, activités marquant les journées et les semaines de la famille.

^{**} Au 20 novembre 2003, les Gouvernements ci-après avaient fourni des informations en réponse à la note verbale du Secrétaire général : Antigua-et-Barbuda, Autriche, Bélarus, Bénin, Cameroun, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, Finlande, Guinée, Honduras, Irlande, Islande, Jordanie, Kazakhstan, Luxembourg, Malaisie, Maurice, Mexique, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, République tchèque, Roumanie, Singapour, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine.

Table des matières

				Paragraphes	Page
I.	Débats intergouvernementaux consacrés aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille			1–39	4
	A. Au niveau national		2-11	4	
	B. Au niveau régional		12-18	6	
	C.	Au niveau international		19–39	7
		1.	Le Département des affaires économiques et sociales	19–28	7
		2.	Le système des Nations Unies	29–33	9
		3.	Les organisations intergouvernementales	34–37	11
		4.	Les organisations non gouvernementales	38-39	11
II.	Cor	onclusion et recommandations		40-41	12
Annexe					
	État, en novembre 2003, des préparatifs en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille				13

I. Débats intergouvernementaux consacrés aux préparatifs de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

1. Le thème de la famille est au coeur des débats intergouvernementaux, comme le montre le dialogue sur la question du développement amorcé lors des grandes conférences et sommets des Nations Unies organisés au cours des années 90. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission du développement social ont fourni aux gouvernements des directives visant à renforcer la composante famille des politiques et des programmes. Les débats de ces organes ont permis de mieux cibler le thème de la famille dans le contexte du développement, de confier des mandats aux organes délibérants, d'examiner et d'évaluer l'actuel programme de travail concernant la famille et de mettre en évidence la nécessité d'une coopération internationale plus étroite en la matière. Au cours de ces débats, de nombreux gouvernements ont exprimé leur plein appui à la célébration du dixième anniversaire et au programme de travail concernant la famille.

A. Au niveau national

- 2. Les préparatifs de la célébration du dixième anniversaire ont continué d'être principalement effectués aux niveaux national et régional. L'Assemblée générale a invité les gouvernements à prendre deux mesures d'organisation précises au niveau national pour favoriser l'efficacité de leur action : création d'un mécanisme de coordination et élaboration d'un programme d'action de célébration du dixième anniversaire. C'est pourquoi l'action des gouvernements en vue de la célébration du dixième anniversaire a consisté au premier chef à recenser les priorités nationales puis à formuler un programme et à prendre des initiatives politiques pour y répondre.
- 3. La plupart du temps, ce sont les chefs d'État et de gouvernement qui ont établi au plus haut niveau gouvernemental des mécanismes de coordination nationale pour le dixième anniversaire, faisant souvent appel à la participation de plusieurs ministères nationaux sous la direction de responsables des questions de la famille, et souvent également à celle d'organisations non gouvernementales, d'instituts de recherche, du milieu universitaire, du secteur privé et des médias. Ces mécanismes ont fréquemment débouché sur la constitution d'équipes spéciales. Dans plusieurs pays, des mécanismes analogues ont aussi été établis au niveau sous-national. Au niveau national, ces mécanismes ont généralement été chargés d'élaborer et de mettre en oeuvre un plan national, de sensibiliser le public aux questions de la famille, de faire mieux apprécier à sa valeur le rôle de la famille et de recenser les questions prioritaires en prenant des actions concrètes. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste des pays ayant créé des mécanismes nationaux de coordination.
- 4. Les préparatifs de la célébration de ce dixième anniversaire ont donné un nouvel élan aux priorités nationales relatives à la famille, qui ont été fixées de longue date, dont l'emploi; la sécurité sociale; l'égalité entre les sexes; la conciliation du travail et des responsabilités familiales; le congé familial; la violence au foyer; l'immigration; la pauvreté; les soins à donner aux enfants; les

enfants des rues; les droits des enfants au sein de la famille et de la société; l'apprentissage à la vie familiale; les responsabilités parentales; le rôle des pères; les petites filles; les questions du mariage et du divorce; le changement des structures familiales, notamment les familles monoparentales dirigées par une femme; les relations entre les générations et les questions y relatives; la transmission des valeurs, de la culture et des traditions; la toxicomanie; la prévention du VIH/sida et les soins aux sidéiques.

- 5. Face à ces questions prioritaires, diverses initiatives nationales ont été prises : aide financière sous forme de subventions ou de congé parental, d'allocations de garde d'enfants à domicile, de dégrèvement fiscal et d'allégement de la dette; cours de formation destinés aux familles ou à certains de leurs membres et portant sur une vaste gamme de questions; assistance pour équilibrer les responsabilités familiales et les responsabilités professionnelles; création de centres d'orientation et d'agences de l'emploi; appui aux enfants; programmes d'intervention rapide à l'intention des victimes et des auteurs d'actes de violence familiale et de maltraitance des enfants; programmes pour les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants; programmes d'éducation de la petite enfance et d'éducation familiale; système de tribunaux pour enfants; projets et services relatifs aux compétences parentales; et maintes dispositions ou réformes fiscales.
- 6. De nombreux pays voient dans le dixième anniversaire l'occasion d'actualiser, d'affiner ou de formuler des dispositions législatives concernant les familles et de s'attaquer à cette vaste gamme de questions prioritaires concernant la famille. En particulier, cet anniversaire est propice à l'adoption des dispositions législatives et autres nécessaires à la mise en oeuvre des conventions internationales, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- 7. De nombreux gouvernements ont veillé à ce que les organismes responsables des politiques et programmes économiques, environnementaux et sociaux tiennent compte de la famille dans leurs décisions administratives et autres. Il ont mis en place une infrastructure et pris des dispositions pour renforcer et appuyer la famille et promouvoir un environnement qui lui soit favorable. Cette infrastructure repose sur des dispositions législatives et politiques ainsi que des institutions et des associations spécialisées.
- 8. Le plus souvent, les politiques familiales relèvent du droit de la famille, droit qui à son tour repose sur des dispositions énoncées dans les constitutions nationales. La plupart du temps, le droit de la famille réunit une série de dispositions législatives qui réglementent le mariage, la cohabitation, le mariage de facto, les relations sexuelles, la séparation, le divorce, la discipline des enfants, l'accès à la contraception et à l'avortement, l'héritage, le contrôle et la propriété des biens acquis avant et pendant le mariage, les droits des conjoints, les droits des mères et les droits des enfants, en particulier des enfants nés hors mariage.
- 9. De nombreux pays effectuent des recherches sur la famille et encouragent les travaux qui portent notamment sur les rapports existant entre les changements sociaux, culturels, économiques et démographiques ou sur les répercussions de l'évolution de la protection sociale, de la fiscalité ou de la condition de la femme sur la situation de la famille, ou encore sur la situation des personnes âgées et des enfants au sein de la famille, ainsi que sur les problèmes de la grossesse et de la maternité chez les adolescentes.

- 10. Dans certains pays, des ONG participent à la mise en oeuvre des politiques familiales, en collaborant aux travaux menés dans ce sens par les gouvernements ou des conseils consultatifs. En outre, plusieurs organisations mènent indépendamment des activités d'appui aux familles.
- 11. La Journée internationale de la famille a inspiré une série d'activités de sensibilisation, notamment des journées nationales de la famille. Dans de nombreux pays, cette journée fournit l'occasion d'appeler l'attention sur divers problèmes importants concernant la famille. Au nombre de ces activités figurent des ateliers et des conférences, des programmes de radio et de télévision, des articles de journaux et des programmes culturels axés sur des thèmes pertinents.

B. Au niveau régional

- 12. Les commissions régionales des Nations Unies collaborent régulièrement avec diverses autorités nationales et organismes de la société civile à l'examen de questions relatives à la famille. Les commissions sont tout particulièrement à même d'évaluer la situation des familles et de réagir aux besoins d'urgence au niveau tant régional que sous-régional. Les commissions, catalyseurs de la coopération régionale politiques et activités en faveur de la famille, sont en outre des instances au sein desquelles s'articule une perspective régionale sur les questions relatives à la famille aux niveaux mondial et régional, notamment lors des réunions organisées à ce sujet.
- 13. En 2003, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé une célébration de la Journée internationale de la famille à Bangkok en collaboration avec la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, la Fédération de la famille pour la paix mondiale et l'unification, l'Association thaïlandaise des professeurs d'université pour la paix mondiale, la Fondation pour le développement de la paix et la Fédération des jeunes pour la paix mondiale. Cette manifestation a permis d'examiner les principaux changements démographiques et sociaux ayant influé sur les structures et les fonctions familiales dans la région. On a appelé l'attention sur la diminution brutale de la taille de la famille en Asie et dans le Pacifique, sur le vieillissement de la population et sur les soins et l'assistance aux personnes âgées. À l'issue de cette manifestation, il a été recommandé de renforcer la protection sociale des familles, en particulier dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, des soins de santé et de la sécurité des salaires. La CESAP célébrera le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en organisant une importante manifestation publique en collaboration avec les ONG concernées.
- 14. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) s'est employée à promouvoir en Amérique latine la participation des familles à la planification et à la prise de décisions dans trois principaux domaines : assistance technique aux organisations gouvernementales et non gouvernementales; diagnostic social et propositions politiques; diffusion d'informations réunions, activités universitaires et sites Web.
- 15. Le dernier numéro du *Panorama social de l'Amérique latine* porte sur l'évolution de la pauvreté des ménages et des familles; dans son chapitre sur l'abandon scolaire des adolescents, il examine notamment les problèmes auxquels se heurtent les familles de ces jeunes pauvreté, travail des enfants, grossesses

précoces et travaux domestiques – et présente en outre une série d'indicateurs sociaux sur les ménages. La revue No 77 de la CEPALC, publiée en août 2002, comporte un article sur l'évolution de la famille dans la région. Ces informations seront communiquées dans toute la région par le biais d'exposés qui seront présentés lors des forums gouvernementaux et non gouvernementaux (voir programme de travail sur les familles sur le site Web suivant : <www.eclac.cl/dds>).

- 16. La CEPALC a établi des indicateurs sexospécifiques concernant notamment la violence dans la famille et a réuni des données sur le soutien économique des femmes à leur famille, toutes ces informations pouvant être consultées sur le site Web de la CEPALC : http://www.eclac.cl/mujer/proyectos/perfiles/default/htm. La CEPALC a par ailleurs établi un document intitulé *Réseaux d'appui social pour les personnes âgées : le rôle de l'État, de la famille et de la communauté*, dont un chapitre est consacré à l'appui à la famille. La Commission a par ailleurs pris part au Séminaire international sur l'égalité entre les sexes, les familles et le travail, qui a eu lieu à Montevideo, en avril 2003, ainsi qu'au lancement du Sommet mondial famille+10 par la phase préparatoire du programme « Pour une politique familiale mondiale » à Curitiba (Brésil) en mai 2003.
- 17. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec la Ligue des États arabes et l'Organisation de la famille arabe, a organisé la Réunion régionale arabe chargée de l'examen décennal de l'Année internationale de la famille, du 7 au 9 octobre 2003 à Beyrouth. Cette réunion a notamment recommandé aux gouvernements et aux organismes de la société civile de revoir les textes législatifs nationaux relatifs à la famille, de créer des mécanismes nationaux de coordination et d'élaborer une stratégie arabe pour l'autonomisation de la famille.
- 18. Le Groupe des activités en matière de population de la Commission économique pour l'Europe (CEE) favorise le dialogue entre les gouvernements des États membres de la Commission sur divers aspects de l'évolution démographique en Europe et en Amérique du Nord. Il coordonne les activités et les recherches régionales relatives à la famille. La CEE a pris l'initiative de plusieurs projets : programmes consacrés aux relations entre les générations et aux inégalités entre les sexes et enquêtes sur la fécondité et sur les familles. Au nombre des thèmes auxquels la CEE s'est récemment intéressée figurent l'insécurité de l'emploi des parents, la décision de ne pas avoir d'enfants et l'émancipation des enfants.

C. Au niveau international

1. Le Département des affaires économiques et sociales

19. Le Département des affaires économiques et sociales a publié des rapports et des communications et organisé des réunions pour sensibiliser le public au rôle constructif que jouent les familles dans leurs sociétés respectives. Il a suivi l'évolution des politiques ayant des répercussions sur la famille et les transformations socioéconomiques et politiques qui touchent les familles. Il a par ailleurs encouragé la recherche appliquée sur la famille. Ces initiatives ont permis à ceux qui considèrent les questions familiales dans une optique différente de trouver un terrain d'entente et de mieux se comprendre.

- 20. Depuis 1996, le Département concentre ses efforts sur les cinq domaines stratégiques ci-après dans le cadre de la préparation et de la célébration du dixième anniversaire : les technologies et leurs incidences sur la famille; les approches en matière de formulation de politiques familiales; les indicateurs et les statistiques de la protection familiale; le rôle des parents et les systèmes d'entraide intrafamiliaux; et le VIH/sida et ses incidences sur la famille.
- 21. L'Année internationale de la famille vise entre autres à enrichir les connaissances, les données et les recherches relatives à la situation et aux besoins des familles dans le monde entier, et ce notamment pour aider les gouvernements à fixer les priorités, recenser les besoins et les obstacles et répondre de façon novatrice aux préoccupations cruciales qui se font jour. Le Département a effectué des recherches pragmatiques dont les résultats ont été publiés, notamment Familles et le monde du travail : profil de quatre pays appliquant des politiques sensibles à la famille (Argentine, Égypte, Inde et Pays-Bas); L'impact des technologies sur la famille; Approches to Family Policies: A Profile of Eight Countries (Afrique du Sud, Irlande, Malaisie, Maurice, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama et Trinité-et-Tobago); Indicateurs de la famille; The Most Affected HIV/AIDS Families in Selected Countries; et Global Trends Affecting Families. Ces études aident les gouvernements intéressés à améliorer l'élaboration des politiques et les programmes en la matière. Le Département a par ailleurs collaboré à des travaux de recherche avec le Centre international d'études sur la famille de Bratislava.
- 22. Le Département a favorisé la coopération internationale dans le cadre du dixième anniversaire en organisant une réunion consultative sur la coordination régionale et mondiale des activités de promotion de l'intégration sociale (New York, 1er-5 octobre 2001) et une réunion consultative sur l'intégration d'une perspective familiale (New York, 10-12 décembre 2003). Ces deux réunions étaient axées sur la mise en place d'un cadre propice à la formulation de politiques en faveur de la famille à tous les niveaux.
- 23. Le site Web des Nations Unies sur la famille fournit en anglais des informations promotionnelles utiles et à jour sur les préparatifs du dixième anniversaire (<www.un.org/esa/socdev/family/index.html>). Il propose un magazine bimensuel d'information sur l'évolution de la situation et les activités, « Family Matters ».
- 24. Le Département a multiplié ses consultations avec les organisations non gouvernementales auxquelles il a fourni des informations et analyses intéressantes et qu'il a encouragées à promouvoir, planifier et coordonner leurs activités et à débattre de façon exhaustive entre elles de la préparation du dixième anniversaire. Ces activités ont consisté entre autres à examiner l'ensemble des politiques et des services en faveur de la famille; à organiser des séminaires sur les thèmes de l'Année internationale de la famille, pour enrichir les connaissances et les données relatives à l'évolution des politiques et des tendances mondiales concernant la famille; et à mobiliser un large appui en vue de la célébration du dixième anniversaire.
- 25. Les ressources du Fonds d'affectation des Nations Unies sur les activités de la famille ont permis de financer plusieurs projets nationaux, en particulier dans les pays en développement, qui contribuent directement à la réalisation des objectifs du dixième anniversaire. La priorité a été accordée à l'appui au renforcement des capacités nationales au titre des politiques à long terme et des travaux de recherche

relatifs à la famille. À titre d'exemple, un projet a été axé sur la formation des familles rurales dans l'optique de l'autosuffisance économique. Un autre projet a permis d'appuyer une étude sur la façon dont la pauvreté sépare les parents et les enfants. Le Fonds d'affectation a par ailleurs permis de financer un forum interactif sur l'Internet consacré aux résultats obtenus par les organisations de la société civile entre 1994 et 2004 et placé sous la direction du Comité des ONG pour la famille (Vienne). La Réunion régionale arabe pour l'examen décennal de l'Année internationale de la famille, organisée par la CESAO en octobre 2003, a bénéficié d'un financement du Fonds d'affectation spéciale.

- 26. Le lancement du dixième anniversaire a eu lieu le 4 décembre 2003, au Siège de l'ONU. Un message du Secrétaire général a été diffusé dans le monde entier. Le Département a diffusé la publication intitulée *Global Trends Affecting Families* qui contient des chapitres portant sur la situation des familles et sur les problèmes et les transformations qui les touchent dans toutes les régions du monde : l'évolution démographique; les changements de la structure familiale; les migrations; la pandémie de VIH/sida; et la mondialisation.
- 27. À l'occasion du lancement de l'anniversaire, un atelier sur le VIH/sida et le bien-être des familles doit se tenir en janvier 2004, qui examinera les répercussions du VIH/sida sur le groupe familial et le réseau familial; y compris les nouveaux rôles des différentes générations et les questions d'intégration sociale qu'ils posent; identifiera des moyens qui s'offrent d'atténuer les répercussions du VIH/sida sur la famille aux différents niveaux de la société; fera le point des politiques et programmes existants pour déterminer comment ils répondent aux besoins des familles touchées par le VIH/sida aux différents stades de la maladie; mettra au point un cadre politique et formulera des recommandations visant à tenir compte des questions familiales et de l'évolution des rôles entre les générations dans les politiques et stratégies de lutte contre le VIH/sida; et identifiera les capacités à renforcer et les connaissances à acquérir dans le cadre des activités entreprises.
- 28. La réunion consultative sur l'intégration d'une perspective familiale envisage comment mettre les préoccupations des familles au centre des politiques adoptées. Elle a été l'occasion d'échanger des informations sur les moyens qui s'offrent et les problèmes qui se posent pour ce faire, de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités pour bien planifier et coordonner les activités relatives à la famille, mais aussi d'examiner la façon d'inscrire une « stratégie d'intégration d'une perspective familiale » au programme de travail de la Division des politiques sociales et du développement.

2. Le système des Nations Unies

- 29. On a resserré les liens de coordination entre le Département des affaires économiques et sociales et les centres d'information des Nations Unies pour améliorer la diffusion et l'échange d'informations sur les questions relatives à la famille. Les centres d'information des Nations Unies ont largement contribué à faire connaître ce dixième anniversaire en mettant à profit leur proximité avec l'actualité locale.
- 30. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a pour mission de veiller à ce que chaque enfant survive et s'épanouisse tout au long de son adolescence, pour devenir un membre productif de la société. La force et l'indépendance de la famille dans son ensemble sont les clefs du succès de cette

mission. L'UNICEF constate que le meilleur environnement dans lequel élever des enfants est une famille solide, aimante et protectrice. La solidité de la famille passe par la jouissance des droits des enfants et des femmes. Le Fonds continuera de promouvoir le renforcement de la famille dans toutes ses activités en vue de la réalisation des droits de l'enfant. À l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille, l'UNICEF insistera sur l'importance du renforcement de la famille dans ses activités mondiales de plaidoyer, dans son assistance technique et dans les programmes qu'il exécute soit seul soit avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux; il s'efforcera d'élargir la portée de ses partenariats pour améliorer la qualité de ses activités; il soulignera l'importance du renforcement de la famille dans toutes les instances souhaitant voir atteints les objectifs de développement du Millénaire; il appuiera les initiatives nationales et régionales de collecte de données, de formulation de politiques, d'échange d'informations et de plaidoyer; il privilégiera le renforcement de la famille dans les bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement par l'intermédiaire du système des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies; il apportera des solutions novatrices au problème des enfants sans famille, en particulier ceux rendus orphelins par le VIH/sida ou victimes de conflits armés et de la désintégration de la famille; et il fournira des encouragements et un appui aux associations de son personnel en vue du renforcement de la famille.

- 31. Le numéro d'avril 2004 du bulletin d'information de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) destiné aux jeunes ruraux (YouthWorks) sera consacré au rôle que jouent les programmes en faveur des jeunes dans le renforcement des familles. Pour promouvoir le développement des jeunes ruraux dans le monde entier, la FAO souligne par ailleurs, dans ses programmes, projets et activités, l'importance de liens familiaux étroits et de la protection des grandes valeurs familiales. La Division de la parité hommes-femmes et de la population de la FAO établira un lien entre le dixième anniversaire et les manifestations marquant l'Année internationale du riz et la Journée internationale de la femme en 2004.
- 32. Les activités relatives à la famille de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont principalement consisté à établir des normes, réaliser des recherches et des études, tenir des réunions et assurer une coopération technique. L'Organisation a lancé un programme de plaidoyer visant à encourager les gouvernements à formuler des politiques et des programmes conçus spécialement pour aider les travailleurs à concilier leurs obligations professionnelles et familiales. Dans le cadre de la préparation de cet anniversaire, l'OIT tient à appeler l'attention sur la Convention No 156 de 1981 concernant l'égalité de chances et de traitement pour les travailleurs des deux sexes : travailleurs ayant des responsabilités familiales.
- 33. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a organisé une série de réunions consultatives sur les politiques profamiliales dans différentes régions. La Section Petite enfance et éducation familiale de l'UNESCO collabore avec l'Organisation mondiale de la famille aux préparatifs du Sommet mondial marquant le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille qui doit avoir lieu en novembre 2004.

3. Les organisations intergouvernementales

- 34. Les organisations intergouvernementales continuent de contribuer au dixième anniversaire en diffusant des informations; en organisant des réunions et des séminaires; en encourageant la recherche et en facilitant, notamment au moyen de directives, la formulation des politiques; et en ajoutant une dimension familiale à leurs activités. Les organes directeurs de la Communauté des Caraïbes, du Conseil de l'Europe, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des États arabes ont largement soutenu les activités nationales et adopté des déclarations et des décisions à l'appui à l'anniversaire en priant leurs États membres de prendre des dispositions à cet égard.
- 35. La Direction des affaires sociales de l'Union africaine a informé ses États membres des préparatifs pour le dixième anniversaire. Dans ses communications, elle les a encouragés à créer des comités nationaux et à formuler un plan d'action régional en faveur de la famille qui devait être approuvé par le Conseil exécutif et l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en juillet 2004.
- 36. Le Conseil de l'Europe a participé aux préparatifs de l'anniversaire en organisant des réunions et des séminaires, en fournissant une assistance et des directives en vue de la formulation des politiques, en diffusant des informations et en favorisant la recherche par le biais de ses activités dans les domaines des politiques de l'enfance, des affaires familiales, des droits de l'enfant et de la protection sociale des enfants et des familles. Les questions familiales sont régulièrement inscrites à son ordre du jour, en particulier dans le cadre de sa Stratégie de cohésion sociale et des travaux de son Forum pour l'enfance et la famille. En 2005, le Conseil de l'Europe organisera la vingt-huitième session de la Conférence des ministres européens chargés des affaires familiales.
- 37. L'Institut interaméricain de l'enfance créé par le quatrième Congrès panaméricain de l'enfance en 1924 et fondé en 1927, veut faire avancer la recherche sur les problèmes des enfants et de la famille et contribuer à leur solution. Il coordonne la promotion des politiques de protection de l'enfance, la mise à jour des dispositions législatives et la diffusion de l'information par les États membres de l'Organisation des États américains. Il se fonde sur une démarche axée sur la défense des droits des enfants qui vise à intégrer une perspective familiale dans l'élaboration de politiques, plans et programmes efficaces. Le rôle des parents est une préoccupation prioritaire.

4. Les organisations non gouvernementales

- 38. Les organisations non gouvernementales ont sensiblement contribué à mieux faire connaître la situation mondiale des familles et joué un rôle tout aussi important dans la diffusion des informations. Toutes sortes d'études portant sur divers sujets pauvreté, situation sociale des familles, protection de la famille, réforme de la législation et soutien psychosocial aux familles ont été publiées. Ces études ont souvent été à l'origine de programmes d'action. Différents séminaires et réunions régionaux ont été organisés.
- 39. Les organisations non gouvernementales ont lancé des campagnes d'information pour encourager la participation de leurs adhérents à tous les niveaux. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

le Mouvement mondial des mères, l'Institute for Traffic Care, la Communauté internationale bahaïe, l'Alliance mondiale des unions chrétiennes féminines, Family Support America, l'Association européenne des parents d'élèves, la Fédération internationale pour le développement de la famille, le Comité des ONG pour la famille (New York), le Comité des ONG pour la famille (Vienne), l'Union des familles lettonnes et l'Association des familles nombreuses ont contribué au recensement des préoccupations prioritaires et aux débats des organes intergouvernementaux.

II. Conclusion et recommandations

40. Au nombre des problèmes liés à la famille auxquels s'intéressent les planificateurs et les administrateurs dans la formulation ou la reformulation des politiques figurent : l'insuffisance de données sur la situation des familles; l'éventuel écart entre les tendances générales et la situation nationale; le manque d'informations sur les politiques fonctionnelles ou dysfonctionnelles; l'incertitude quant à la meilleure combinaison d'interventions visant à aider et à soutenir les familles; le manque de ressources humaines et financières; et les conséquences involontaires des politiques et programmes. Il importe donc de mettre au point une démarche profamiliale et de mieux l'intégrer dans la planification du développement national.

41. À cet égard, il est recommandé de :

- a) Renforcer la coopération et les mécanismes de consultation et de plaidoyer aux niveaux national et régional, afin de favoriser un consensus plus large sur le contenu des politiques, les notions et une perspective intégrée concernant la famille;
- b) Renforcer la coopération internationale dans le domaine de la recherche consacrée à la famille pour faciliter la formulation des politiques et l'évaluation;
- c) Promouvoir la formation et les services consultatifs pour faciliter l'analyse, la formulation et l'évaluation des stratégies, politiques et programmes intégrés;
- d) Continuer de donner au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités de la famille les moyens de favoriser le renforcement des capacités nationales et la coopération au service du développement.

Annexe

État, en novembre 2003, des préparatifs en vue de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Afrique du Suda, b Guyana^{a, b} Papouasie-Nouvelle-Guinée^{a, b} Albanie^{a, b} Honduras^{a, b} Philippines^{a, b} Algérie^{a, b} Hongrie^{a, b} Pologne^{a, b} Allemagne^{a, b} Portugal^{a, b} Iran^b (République islamique d') Antigua-et-Barbuda^{a, b} Irlande^{a, b} Oatara, b Arabie saoudite^{a, b} Islande^{a, b} République arabe syrienne^{a, b} Argentine^b Israël^{a, b} République démocratique Australie^{a, b} Italie^{a, b} du Congo^{a, b} Indonésie^{a, b} Autriche^{a, b} République de Corée^{a, b} Barbade $^{a, b}$ Jamahiriya arabe libyenne^{a, b} République dominicaine^b Jamaïque^{a, b} Bélarus^{a, b} République tchèque^{a, b} Bénina, b République-Unie de Tanzanie^{a, b} Japon^b Bolivie^{a, b} Jordanie^{a, b} Roumanie^{a, b} Kazakhstan^{a, b} Brunéi Darussalama, b Royaume-Uni de Grande-Bretagne Koweït^{a, b} Burkina Faso^{a, b} et d'Irlande du Norda, b Camerouna, b Lettonie^{a, b} Rwanda^{a, b} Chilia, b Lituanie^{a, b} Sainte-Lucie^{a, b} Chypre^{a, b} Luxembourg^b Saint-Marin^b Colombie^{a, b} Saint-Siège^{a, b} Madagascara, b Malaisie^{a, b} Sénégal^{a, b} Congo^a $\mathsf{Malawi}^{a,\ b}$ Côte d'Ivoire^{a, b} Singapour^{a, b} Croatie^{a, b} Maldivesa, b Slovaquie^{a, b} $\mathsf{Mali}^{a,\ b}$ Cuba^{a, b} Slovénie^a $\acute{\mathrm{E}}\mathrm{gypte}^{a,\ b}$ Malte^{a, b} Soudan^{a, b} Suriname^{a, b} El Salvador^{a, b} Maroca, b Équateur^{a, b} Maurice^{a, b} Suisse^b Mexique^{a, b} Espagne^{a, b} Thaïlande^{a, b} Estonie^{a, b} Trinité-et-Tobagoa, b Myanmar^a Éthiopie^{a, b} Namibie^{a, b} Tunisie^{a, b} Fédération de Russie^{a, b} Népal^b Turquie^{a, b} Finlande^{a, b} Nicaragua^b Ukraine^{a, b} Gambie^{a, b} Nigéria^{a, b} ${\rm Uruguay}^{a,\ b}$ Ghana^{a, b} Venezuela^{a, b} Norvège Grèce^{a, b} Nouvelle-Zélande^{a, b} Viet Nama, b Guatemala^{a, b} Ouganda^{a, b} Zambie^{a, b}

^a Formulation d'un programme national pour le dixième anniversaire.

Guinée^{a, b}

Guinée équatoriale^a

Pakistan^b

Panama^{a, b}

0363198f.doc 13

Zimbabwe^{a, b}

b Création d'un comité de coordination national pour le dixième anniversaire.